

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRESCAZES-SABATHÉ Valérie.

Excusé : ARDISSON Jean-Claude, pouvoir à THIRIOT Christian

Date de convocation :
27 mars 2026
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Délibération n°01

Objet : Indemnités des Élus

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de délibérer sur les indemnités de fonction accordées au Maire et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

* décide que les indemnités de fonction des élus sont fixées comme suit :

- le Maire : 18,3461 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - les adjoints : 5,3862 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * dit que ces versements seront mensuels

* décide le report des indemnités pouvant être versées aux conseillers municipaux

* Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 2 avril
Christian THIRIOT, Maire.

